MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DÉFENSE

SEPTEMBRE 2020

MINISTERE DES ARMÉES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Publication :
Etablissement du service national nord-ouest /

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE RENNES

DANS CE NUMÉRO :

Reprise des JDC 1

Examens, concours, qu'en est-il ? 2

UNE JDC ADAPTÉE

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

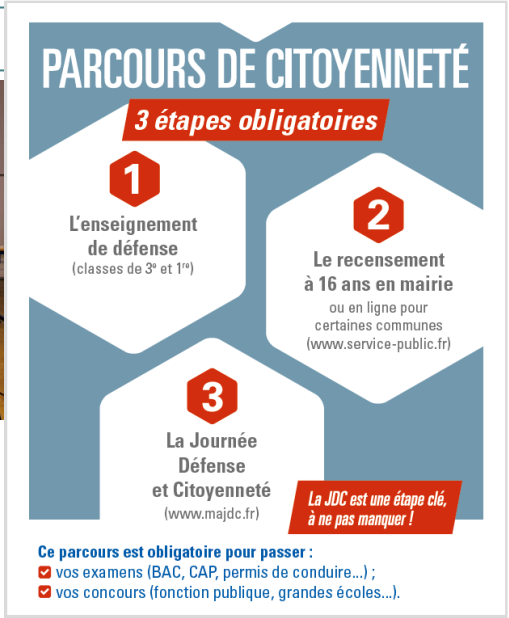

Le contexte actuel lié à la crise sanitaire de la COVID 19 contraint la direction du service national et de la jeunesse à adapter le contenu et la forme des JDC. D'une durée de **3h30,** le **nouveau format**, mis en œuvre depuis le 31 août 2020, permet de réaliser deux JDC par jour (le matin : 8h30 à 12h, l'après-midi : 13h10 à 16h40) tout en répondant aux deux enjeux majeurs : sensibiliser et informer sur les missions et les métiers de la défense ; détecter et orienter les jeunes décrocheurs.

Chaque ordre de convocation JDC est accompagné d'un courrier précisant que :

- **en cas de fièvre ou autre symptôme s'apparentant à la COVID 19, ne pas se rendre à la JDC ;**
- **Il est obligatoire de venir avec un masque ;**
- **Il est impératif de se munir d'un stylo.**

focus

EXAMENS, CONCOURS, QU'EN EST-IL ?

Tout jeune français, âgé de moins de 25 ans, doit justifier de sa situation vis-à-vis du service national **au moment de son inscription** à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).

Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : l'**attestation de recensement** délivrée par les mairies ;

- pour les plus de 18 ans (ou 17 ans pour une inscription au permis de conduire) et jusqu'à 25 ans : le **certificat individuel** de participation à la JDC, **l'attestation individuelle d'exemption** médicale, ou l'**attestation provisoire de convocation** à la JDC .

La création d'un compte personnel majdc.fr permet aux jeunes de dialoguer avec le centre du service national, de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC.
Ils peuvent également y télécharger l'attestation de participation nécessaire pour l'inscription aux examens tels que : le permis de conduire et le baccalauréat, etc.

Coordonnées du CSN de RENNES :

csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr
Tel : 09.70.84.51.51

MAJDC.FR C'EST AUSSI POUR LES MAIRIES

Les mairies doivent transmettre les listes de recensement via le portail majdc.fr permettant ainsi de respecter les délais impartis et la règlementation en vigueur liée à la protection des données (RGPD).